



CCCPS / 2023 / DE054
7.5.2. Subventions accordées

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 mars 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Caryl FRAUD ; Dominique BALDERANIS à François BROCARD ; Danielle BORDERES à Sarah DUVAUCHELLE ; Anne Marie CHIROUZE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Boris TRANSINNE ; Stéphanie KARCHER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT et Frédéric TEYSSOT à Arnaud VANNIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Christophe LEMERCIER ; Morgane PEYRACHE ;
Secrétaire de séance	Philippe HUYGHE

Subvention de fonctionnement pour la micro-crèche associative « Les P'tits Bouts »

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

La convention d'objectifs et de moyens est arrivée à échéance le 31 décembre 2022 et a été prolongée par avenant jusqu'au 31 mars 2023. Une nouvelle convention doit être établie pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2024. La crèche des P'tits bouts accueille aujourd'hui 12 enfants du lundi au vendredi sauf le mercredi après-midi. La structure salarie 5 personnes pour 3.5 ETP et sollicite la participation bénévole pour permettre certaines activités dans et hors les locaux.

La convention précise que le montant de la subvention attribuée à l'association est décidé annuellement lors du vote du budget prévisionnel de la CCCPS.

Le montant de la subvention du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) était jusqu'à présent versé par la CAF à la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans qui en tenait compte dans le montant de la subvention accordée à l'association.

Avec la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale (CTG), la Caisse d'Allocations Familiales finance directement l'association et ne verse plus rien à la CCCPS pour cette action. Il faut donc prendre en compte :



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

- que l'association Les P'tits Bouts percevra un Bonus Territoire de la CTG d'un montant de 20 400 euros à partir de 2023,
- que la subvention accordée par la CCCPS à l'association en 2022, s'élevait à 34 000 euros, en plus de la prise en charge de 2 heures hebdomadaires de ménage dans la limite de 4 290 € annuels.

Demande de l'association :

En 2023, l'association Les P'tits Bouts doit faire face à des revalorisations salariales au niveau national de la branche famille. Par ailleurs et sans obligation, l'association Les P'tits Bouts souhaite attribuer une prime sous forme de 13^è mois à l'ensemble de ses salariés.

L'association demande 37 876 € de subvention à la CCCPS, tout en percevant le Bonus territoire CTG de 20 400 €.

Demande de l'association en 2023	
Subvention globale	37 876 €
Dont revalorisations salariales	8 400 €
Dont 13 ^è mois	10 900 €

Il est proposé de soutenir l'association Les P'tits bouts

- En tenant compte de la revalorisation salariale obligatoire, et du bonus territoire versé par la CAF de la façon suivante :

Subvention 2022	34 000 €
Bonus territoire CTG	- 20 400 €
Revalorisations salariales	+ 8 400 €
Reste à charge CCCPS, montant de la subvention proposée	22 000 €

- En faisant intervenir la Référente Santé et Accueil Inclusif (RSAI), infirmière à hauteur de 10 heures annuelles tel que l'exige la nouvelle réglementation des établissements d'accueil de jeunes enfants (sans coût complémentaire pour la CCCPS)
- En poursuivant la prise en charge de deux heures hebdomadaires d'entretien des locaux par un prestataire, sur présentation de facture et dans la limite de 4 290 € annuels

Régularisation paiement prestation ménage 2022 :

- Comme l'indique la délibération DE2022045 la CCCPS s'est engagée pour 2022 à payer la prestation ménage des P'tits Bouts d'un montant maximal de 4 290 € pour l'année. Or lors du démarrage de la prestation ménage les P'tits Bouts ont payé les 1^{ères} factures. La CCCPS n'a donc pas pu rembourser ces factures et doit à l'association pour respecter les engagements de la délibération citée ci-dessus, la somme de 938,40 € de régularisation sur présentation des factures acquittées correspondantes.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire

- d'attribuer pour l'année 2023, une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 000 € à l'association Les P'tits Bouts, versée selon les conditions prévues à la convention d'objectifs et de moyens,
- de poursuivre la prise en charge de deux heures hebdomadaires d'entretien des locaux,
- de faire intervenir la RSAI à hauteur de 10 heures annuelles au sein de la micro-crèche,
- de régulariser la somme de 938,40 € pour la prestation ménage 2022.

III. Visas

VU l'avis de la commission Petite Enfance-Enfance Jeunesse pour un territoire qui aide à grandir
21 février 2023 concernant l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association
Les P'tits bouts

VU la convention d'objectifs et de moyens liant l'association Les P'tits Bouts et la Communauté
de Communes du Crestois et du pays de Saillans

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de donner un avis favorable à l'attribution pour l'année 2023, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 000 € à l'association Les p'tits bouts, versée selon les conditions prévues à la convention d'objectifs et de moyens,
- 2) de donner un avis favorable à la poursuite à la prise en charge de deux heures hebdomadaires d'entretien des locaux dans la limite de 4 290 € annuels,
- 3) de donner un avis favorable à l'intervention de la RSAI à hauteur de 10 heures annuelles au sein de la micro-crèche,
- 4) de donner un avis favorable à la régularisation de la somme de 938,40 € pour la prestation ménage 2022,
- 5) d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les actes permettant la mise en œuvre de ces décisions.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

VI. Annexe

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Philippe HUYGHE
Secrétaire de séance

Le 23/03/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

